



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3544<sup>e</sup> séance

Vendredi 16 juin 1995, à 11 h 35

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Graf zu Rantzau . . . . .	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	Mme Cañas
	Botswana . . . . .	M. Legwaila
	Chine . . . . .	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique . . . . .	Mme Albright
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wibisono
	Italie . . . . .	M. Menzione
	Nigéria . . . . .	M. Ayewah
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	République tchèque . . . . .	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Ubalijoro

## Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1995/472 et Corr.1 et Add.1)

*La séance est ouverte à 11 h 45.*

## **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane**

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1995/472 et Corr.1 et Add.1)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, documents S/1995/472, S/1995/472/Corr.1 et S/1995/472/Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/486, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Sidorov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe accorde beaucoup d'importance à l'adoption par le Conseil de sécurité du projet de résolution relatif à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Les activités de cette mission sont un important facteur de stabilisation de la situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane, et elles facilitent la complète mise en oeuvre des accords intertadjiks.

La Fédération de Russie est convaincue qu'il faut renforcer davantage les capacités de la Mission, ce qui lui permettrait de s'acquitter plus efficacement des tâches qui lui ont été confiées. En particulier, nous avons l'intention de revenir sur la question d'une augmentation des effectifs de la MONUT.

La Fédération de Russie appuie activement la proposition formulée par le Secrétaire général et qui tend à déployer, avec l'accord des autorités afghanes, une unité spéciale de la MONUT dans le nord de l'Afghanistan pour permettre l'établissement de liens plus directs avec l'opposition tadjike et d'une base permettant d'enquêter, des deux côtés de la frontière tadjiko-afghane, sur les violations de l'accord de cessez-le-feu et de cessation temporaires des hostilités du 17 septembre 1994.

J'aimerais à nouveau appeler l'attention des membres sur les appels lancés maintes et maintes fois par les dirigeants du Tadjikistan et des États qui fournissent des contingents à la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) en faveur du déploiement au Tadjikistan d'une opération des Nations Unies à part entière. Comme chacun sait, l'idée de ce déploiement est également appuyée par l'opposition tadjike.

Nous notons que le Conseil de sécurité se félicite, dans le projet de résolution, de l'établissement de liens étroits entre la MONUT, la force de maintien de la paix de la CEI et les forces déployées le long de la frontière du Tadjikistan. De l'avis de la Fédération de Russie, cette coopération étroite entre la Mission des Nations Unies et la force de maintien de la paix de la CEI est un important facteur de stabilisation de la situation.

Nous sommes satisfaits du projet de résolution présenté aujourd'hui au Conseil pour adoption, principalement parce qu'il engage les parties à rechercher vigoureusement les moyens de parvenir à la réconciliation nationale, afin de conclure le plus rapidement possible des accords sur des questions fondamentales liées à l'ordre politique et constitutionnel futur du Tadjikistan.

La Fédération de Russie, en tant qu'un des États observateurs présents lors des pourparlers intertadjiks tenus sous l'égide de l'ONU, apporte sa contribution pour faire progresser le processus de paix. Il est toutefois clair que seule une mise en oeuvre fidèle et complète, par les parties, de toutes les obligations auxquelles elles ont souscrit peut créer un climat propice à la tenue d'un dialogue sur les questions constitutionnelles et politiques fondamentales. Les actes de provocation commis continuellement dans certaines régions situées le long de la frontière tadjiko-afghane par des militants irréductibles de l'opposition ne favorisent en rien la création d'un tel climat.

La Fédération de Russie espère que les appels urgents lancés par le Conseil de sécurité seront entendus par les parties tadjikes et les pousseront à intensifier leurs efforts

en vue de trouver un moyen de parvenir à la réconciliation nationale.

**M. Menzione** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation votera pour le projet de résolution visant à proroger de six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), essentiellement parce que les faits nouveaux enregistrés ces dernières semaines nous paraissent positifs, en dépit des zones d'ombre qui continuent de planer sur certains aspects du processus de négociation intertadjike.

Les deux principaux facteurs permettant la prorogation du mandat sont, premièrement, le renouvellement de l'accord de cessez-le-feu temporaire jusqu'au 15 août 1995 et, deuxièmement, la décision prise par le Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants de proroger le mandat de la force de maintien de la paix jusqu'à la fin de 1995.

L'Italie est persuadée que la trêve peut réellement se maintenir au-delà de la période convenue présentement. À notre avis, les conditions nécessaires à la présence de la MONUT sont l'existence du cessez-le-feu et le maintien d'une certaine dynamique dans les négociations. Quels que soient les hauts et les bas que connaissent les négociations intertadjikes, dans leur ensemble celles-ci ont, depuis la première série de ces négociations, semblé prendre une direction plutôt positive. Elles bénéficient actuellement de la participation active de pays voisins et des deux organisations les plus directement concernées, soit l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la Conférence islamique.

Les conditions que les parties avaient fixées à différents stades pour la poursuite des négociations — au sujet, par exemple, de l'ordre du jour et du lieu des pourparlers — paraissent s'être assouplies au cours des deux derniers mois. Nous ne devons pas sous-estimer le travail accompli par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour faciliter, à différents stades, un dialogue qui a fini par s'établir, notamment grâce à la réunion tenue à Kaboul entre le Président Rakhmonov et le dirigeant de l'opposition, M. Nuri.

Bien que la quatrième série de négociations tenue à Almaty n'ait pas engendré la percée que beaucoup avaient espérée, elle a quand même enregistré de solides progrès vers la réconciliation nationale. Premièrement, il semble que les deux parties aient fait preuve d'une plus grande souplesse, du moins lors de la phase initiale. Deuxièmement, la réunion a été caractérisée par une large participation, tant

gouvernementale qu'intergouvernementale, qui a montré que, dans certains cas, des formules susceptibles d'élargir le consensus ne font pas nécessairement obstacle à la dynamique acquise par les négociations. Troisièmement, l'engagement politique des parties, parallèlement aux mesures de confiance et d'ordre humanitaire, a contribué à rétablir ce qui, à notre avis, est un facteur très important : la suppression des barrières psychologiques qui séparent les dirigeants, qui ont montré qu'ils peuvent établir un dialogue concret et direct.

C'est ce qui s'est produit lors de la réunion entre le Président de la République tadjike et le dirigeant du Mouvement de la renaissance islamique du Tadjikistan, comme on peut le voir dans le communiqué qu'ils ont publié à l'issue de leur réunion et selon lequel ils se sont engagés à continuer de rechercher une solution aux problèmes qui déterminent l'avenir du Tadjikistan.

Ma délégation prend note de cet engagement, qui constitue la meilleure réponse à l'appel lancé aux parties par le chef d'État de la Fédération de Russie et par toutes les Républiques d'Asie centrale, appel où il est souligné que, s'il est clair que la responsabilité principale incombe aux parties tadjikes elles-mêmes, le fardeau de la méfiance et de l'inimitié mutuelles ne facilite guère les efforts visant à parvenir à une véritable réconciliation nationale.

À Kaboul à la mi-avril et à Almaty à la mi-mai, des mesures ont effectivement été prises en ce sens. La communauté internationale, et l'ONU au premier chef, est attachée au redressement démocratique du Tadjikistan. Une importante contribution peut être apportée par l'OSCE, organisation régionale qui, à notre avis, a pour vocation particulière de promouvoir les institutions démocratiques et les droits de l'homme. L'excellent travail effectué par la Mission de l'OSCE à Douchanbé et la participation de l'OSCE à la quatrième série de négociations à Almaty sont d'autres indications d'un tel attachement.

**M. Wibisono** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer, au nom de la délégation indonésienne, ma sincère reconnaissance pour l'élaboration du projet de résolution sur le Tadjikistan dont le Conseil est saisi et sur lequel il est sur le point de se prononcer. J'aimerais aussi exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la situation actuelle au Tadjikistan. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Ramiro Píriz-Ballón, Envoyé spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, pour la persévérance avec laquelle il s'efforce de promouvoir la réalisation d'un règlement pacifique au conflit au Tadjikistan.

Au cours de nos consultations, ma délégation a exposé clairement sa position : la solution du conflit au Tadjikistan ne peut être trouvée que par un processus de paix menant à la réconciliation nationale, dans un cadre qui préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tadjikistan. Nous notons avec satisfaction que ce processus a atteint le stade où les parties commencent à discuter en profondeur des questions institutionnelles et fondamentales et du renforcement du statut d'État du Tadjikistan, et qu'elles ont réaffirmé leur volonté de chercher des solutions concrètes.

En faisant allusion en particulier à la déclaration conjointe faite en mai 1995 par le Président du Tadjikistan et le Président du Mouvement de la renaissance islamique du Tadjikistan, nous sommes extrêmement encouragés par le fait que les deux parties ont confirmé leur volonté de régler le conflit intertadjik par des moyens politiques, de rapatrier tous les réfugiés dans leur lieu d'origine, de stabiliser complètement la situation politique et de proroger l'accord de cessez-le-feu et de cessation temporaires des hostilités — l'Accord de Téhéran du 17 septembre 1994 — pour une période de trois mois, jusqu'au 26 août 1995. En outre, d'autres mesures pratiques visant à renforcer les mesures de confiance ont également été adoptées par les deux parties.

Ma délégation est donc heureuse de noter que toutes ces ententes et accords conclus par les deux parties tadjikes ont été incorporés dans le projet de résolution et accueillis favorablement par le Conseil comme des mesures propices à la réconciliation nationale au Tadjikistan.

La tenue, à Almaty, de la quatrième série de pourparlers intertadjiks sur la réconciliation nationale, organisée sous les auspices des Nations Unies, est, à notre avis, un fait nouveau très encourageant. À cette série de pourparlers, les deux parties tadjikes ont, pour la première fois, discuté en profondeur les questions politiques et institutionnelles fondamentales. Ma délégation considère que cette approche est le meilleur moyen de parvenir à un règlement politique d'ensemble.

Dans ce contexte, attirons particulièrement l'attention sur l'appel lancé aux parties pour qu'elles acceptent la tenue, à une date rapprochée, d'une nouvelle série de pourparlers intertadjiks, visant à régler les questions en suspens et à appliquer sans délai toutes les mesures de confiance acceptées par elles et concernant notamment l'échange de détenus et de prisonniers de guerre et l'intensification des efforts destinés à faire en sorte que tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées puissent rentrer chez eux dans la dignité et en toute sécurité.

Nous encourageons assurément la poursuite d'un dialogue politique direct susceptible d'aboutir à une réconciliation nationale authentique et au rétablissement de la paix dans le pays.

Dès le début, l'Indonésie a été convaincue que la responsabilité principale du règlement du conflit incombe avant tout aux parties tadjikes elles-mêmes; tout ce que la communauté internationale peut faire c'est fournir l'assistance nécessaire à cette fin; elle ne peut pas imposer une solution. À cet égard, la présence dans le pays de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) a eu une incidence positive et s'est révélé en fait être un facteur de stabilisation. Ses étroites relations avec les parties, ainsi que ses liens étroits avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, les forces déployées le long de la frontière et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont énormément contribué à empêcher que le conflit ne s'intensifie et ne s'étende.

Compte tenu de ces considérations ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MONUT pour six mois, jusqu'au 16 décembre 1995. Nous espérons sincèrement que cela permettra aux parties de rester décidées à parvenir à un cessez-le-feu effectif et à promouvoir la réconciliation nationale et la démocratie. Il va sans dire qu'il est impératif que les parties continuent de coopérer avec la MONUT et d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies.

Malgré ces faits nouveaux positifs, ma délégation est particulièrement inquiète de constater, à la lecture du rapport, que la situation sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan reste tendue, et que la crise économique, toujours plus profonde, continue d'avoir une incidence négative sur les efforts déployés en vue d'instaurer la stabilité politique. À cet égard, nous soulignons qu'il est urgent de mettre fin à tous les actes hostiles, et nous demandons aux États et aux autres parties concernés de décourager les activités qui risquent d'entraver le processus de paix au Tadjikistan dans son ensemble. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les entretiens qui doivent avoir lieu avec les autorités afghanes sur la possibilité de déploiement d'une petite équipe de fonctionnaires des Nations Unies dans le nord de l'Afghanistan.

Pour terminer, la délégation indonésienne espère que le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter créera un climat favorable à l'accélération du

processus de paix et conduira à une réconciliation nationale authentique et au rétablissement de la paix au Tadjikistan.

Compte tenu de ces considérations, ma délégation votera pour le projet de résolution.

**M. Martínez Blanco** (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport en date du 10 juin 1995 sur la situation au Tadjikistan et les activités réalisées par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT).

Ma délégation estime que le conflit au Tadjikistan doit être résolu par des moyens pacifiques. C'est pourquoi nous avons accueilli avec satisfaction les résultats de la quatrième série de pourparlers intertadjiks, tenue à Almaty du 22 mai au 1er juin de cette année, où, même si les parties n'ont pu trouver de solutions mutuellement acceptables dans les domaines politique et institutionnel, elles sont parvenues à conclure des accords importants en ce qui concerne l'échange de détenus et de prisonniers de guerre et le retour volontaire des réfugiés.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la décision adoptée à Kaboul le 19 mai dernier par le Président de la République du Tadjikistan et le Président du Mouvement de la renaissance islamique en vue de proroger l'Accord de Téhéran sur le cessez-le-feu jusqu'au 26 août de cette année.

Ma délégation est convaincue que le dialogue direct entre les parties tadjikes est essentiel à la réalisation d'un règlement politique général du conflit. C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties de poursuivre le dialogue afin de régler les problèmes en suspens et de réaliser des progrès substantiels sur les questions institutionnelles, de manière à renforcer le statut d'État de la République du Tadjikistan. Nous leur demandons également instamment de coopérer pleinement avec la MONUT, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, les gardes-frontière russes et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan.

Parmi les mesures de confiance, nous croyons que le retour volontaire des réfugiés est un élément important pour la création du climat favorable nécessaire à la réconciliation nationale.

Nous sommes également satisfaits de constater que le Gouvernement de la République du Tadjikistan s'est engagé à contribuer au retour et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées en toute sécurité et dans la dignité. Il importe que, dans ce contexte, les organisations internationales et les États apportent aux réfugiés et à la Commission mixte l'aide matérielle et financière nécessaire.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, à son Envoyé spécial et aux organisations régionales qui ont favorisé le dialogue entre les parties tadjikes de leurs efforts renouvelés en faveur de l'instauration de la paix dans la République du Tadjikistan. Ma délégation appuie la recommandation faite par le Secrétaire général pour proroger le mandat de la MONUT pour une nouvelle période qui prendra fin le 15 décembre 1995, à condition que les parties maintiennent leur engagement à l'égard d'un cessez-le-feu effectif, de la réconciliation nationale et de la promotion de la démocratie. Nous appuyons également la recommandation tendant à détacher un groupe d'observateurs dans le nord de l'Afghanistan selon les modalités suggérées par le Secrétaire général. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

**M. Qin Huasun** (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise suit de très près l'évolution de la situation au Tadjikistan, y compris le processus de règlement politique. À notre avis, le règlement du conflit au Tadjikistan dépend essentiellement des efforts déployés par les parties au Tadjikistan et de l'application effective, par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), du mandat que le Conseil de sécurité lui a confié; cette application dépend également de la volonté politique des parties intéressées à trouver un règlement au conflit, et des progrès réellement accomplis sur la voie d'un règlement politique.

À cet égard, nous avons noté que le Président Rakhmonov, du Tadjikistan, et le Président du Mouvement de la renaissance islamique du Tadjikistan, M. Nuri, ont tenu une réunion bilatérale à la mi-mai et que les deux parties ont tenu une quatrième série de pourparlers sur la réconciliation nationale à Almaty du 22 mai au 1er juin 1995; durant ces pourparlers, elles ont eu, pour la première fois, une discussion approfondie sur les questions institutionnelles fondamentales et la consolidation du statut d'État du Tadjikistan et sont parvenues à des accords; elles ont également adopté une déclaration commune sur la prolongation du cessez-le-feu, l'échange de prisonniers de guerre et le rapatriement des réfugiés. La délégation chinoise se félicite de cette évolution positive.

Nous espérons sincèrement qu'afin d'accélérer le processus de règlement politique au Tadjikistan, les parties mettront sérieusement en oeuvre les accords auxquels elles sont parvenues lors de la quatrième série de pourparlers intertadjiks; continueront de respecter strictement et d'appliquer intégralement l'Accord de Téhéran, en particulier les dispositions relatives au cessez-le-feu; renforceront le rôle de supervision et d'investigation de la Commission mixte à cet égard et coopéreront pleinement avec la MONUT afin de faciliter la stabilité au Tadjikistan. Nous espérons également que les parties prendront des mesures efficaces pour diminuer les tensions le long de la frontière tadjiko-afghane.

Selon un dicton chinois, la paix bénéficie aux deux parties tandis que les combats nuisent aux deux. La clef d'une solution fondamentale au conflit tadjik, c'est la réalisation d'une réconciliation nationale à tous les niveaux, et la seule façon de réaliser la réconciliation nationale est de renoncer aux moyens militaires et de rechercher, par le dialogue et la négociation, une solution qui soit acceptable aux deux parties. À cette fin, nous demandons instamment au Président Rakhmonov et à M. Nuri de poursuivre leur dialogue direct afin de renforcer la confiance mutuelle et, partant, de faire progresser le processus d'un règlement politique d'ensemble.

La MONUT a joué un rôle positif s'agissant de limiter le conflit en contribuant à l'application du cessez-le-feu et à l'instauration d'une confiance mutuelle. Elle a également maintenu de bonnes relations avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants. Nous espérons que la présence continue de la MONUT aidera à faire progresser le processus de règlement politique au Tadjikistan.

Le projet de résolution reflète exactement le souhait louable de la communauté internationale de fournir aux parties en présence au Tadjikistan une assistance accrue afin d'instaurer le plus tôt possible une paix durable. La délégation chinoise votera donc pour le projet de résolution.

**M. Legwaila** (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan. Il est encourageant de noter que, après de nombreux mois de tergiversations, les parties ont finalement réussi à sortir de l'impasse et à se rencontrer pour la quatrième série de pourparlers intertadjiks organisée sur le thème de la réconciliation nationale. Nous nous félicitons de cette évolution, même si les deux parties n'ont pu parvenir à un accord sur un règlement politique d'ensemble. Il convient de noter que les pourparlers se sont

déroulés dans une atmosphère de respect et de confiance mutuels. Ma délégation espère que les accords conclus à Almaty au sujet de la libération des prisonniers politiques et du retour des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité ouvriront la voie à un règlement global de la crise au Tadjikistan et déboucheront sur la réconciliation nationale.

Il est indéniable que la présence de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) a eu un effet stabilisateur et créé une atmosphère propice à la recherche d'un règlement pacifique du conflit. Voilà pourquoi ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je souhaite toutefois souligner l'importance que nous attachons au paragraphe 2 du dispositif, qui subordonne la présence continue de la MONUT au Tadjikistan à l'engagement des deux parties en faveur d'un cessez-le-feu effectif, de la réconciliation nationale et de la promotion de la démocratie. Nous sommes sérieusement préoccupés par le fait que, après quatre séries de pourparlers, aucun progrès n'a été réalisé sur les questions institutionnelles. Nous espérons que les parties tireront pleinement partie de la présence de la MONUT dans leur pays au cours des six prochains mois et coopéreront aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour favoriser un règlement pacifique du conflit au Tadjikistan.

La communauté internationale a montré qu'elle était disposée à aider le peuple du Tadjikistan. Cependant, la communauté internationale ne peut le faire que si les parties sont réellement disposées à vaincre leurs divergences. C'est au peuple du Tadjikistan et à lui seul qu'il appartient en fin de compte de trouver un règlement pacifique et de réaliser la réconciliation nationale.

Nous avons noté qu'un accord visant à proroger le cessez-le-feu de trois mois a été conclu. Nous aurions préféré qu'il soit prorogé indéfiniment.

Nous en appelons aux deux parties pour qu'elles adhèrent strictement à l'esprit et à la lettre du cessez-le-feu. La reprise et l'intensification des hostilités pendant le mois d'avril, en violation de l'accord de cessez-le-feu, et les lourdes pertes en vies humaines que cela a provoqué, n'ont pas favorisé le processus de paix. Nous espérons que cela ne se répétera pas.

Pour terminer, ma délégation souhaite louer particulièrement le rôle positif et de facilitateur joué par la Fédération de Russie et les autres pays de la région — ainsi que par l'Organisation de la Conférence islamique et l'Or-

ganisation pour la sécurité et la coopération en Europe — ainsi que leurs efforts visant à permettre aux deux parties en conflit au Tadjikistan de se réconcilier. Je tiens également à exprimer ma sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Píriz-Ballón, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour les efforts inlassables qu'il consacre à la recherche de la paix au Tadjikistan.

**M. Al-Khussaiby** (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom de la délégation de l'Oman, mes sincères remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur la situation au Tadjikistan, rapport rédigé de façon lucide. Nous saisissons cette occasion pour lui dire, ainsi qu'à son Envoyé spécial, que nous appuyons le rôle qu'ils jouent pour aider les parties tadjikes à réaliser la réconciliation nationale et à mettre fin de façon pacifique à leur conflit.

Si nous nous félicitons des résultats positifs auxquels a abouti la réunion de Kaboul qui a eu lieu entre le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, et le dirigeant de l'opposition tadjike, M. Abdullo Nuri, et de la tenue d'une quatrième série de pourparlers à Almaty du 22 mai au 1er juin 1995, nous tenons à saluer tout particulièrement la décision prise par les parties de proroger l'accord de cessez-le-feu et de cessation temporaires des autres actes d'hostilité.

Mon gouvernement est d'accord avec les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que, malgré les efforts déployés à cet égard, les parties ne se sont guère rapprochées d'un règlement d'ensemble et sont loin de s'être attaquées aux questions politiques fondamentales, même si 14 mois se sont écoulés depuis la première série de pourparlers.

Nous louons donc l'initiative prise par le Secrétaire général d'appeler les parties à ne ménager aucun effort pour accélérer la réconciliation nationale au Tadjikistan au moyen de pourparlers directs et d'une franche coopération. Ce sont les seuls moyens d'instaurer la confiance mutuelle entre les parties et donc d'ouvrir la voie à la réalisation d'une solution politique d'ensemble à la crise, étant entendu que c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'incombe la responsabilité de trouver une solution au conflit et que les Nations Unies ne peuvent jouer qu'un rôle de conciliation et de facilitation en les aidant à parvenir à des solutions concrètes. Nous invitons toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'entraîner une détérioration de la situation, et nous soulignons la nécessité de respecter les frontières internationales.

Il ne fait aucun doute que la Commission mixte qui a été créée pour surveiller et vérifier les violations de l'accord de cessez-le-feu fonctionne d'une manière qui ne répond pas à nos attentes et qui n'est pas conforme au mandat qui lui a été assigné par le protocole à l'Accord de Téhéran. Nous espérons que les parties accorderont à la Commission l'attention voulue et coopéreront avec elle afin qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de ses tâches.

Nous nous associons au consensus auquel sont arrivés les membres du Conseil de sécurité, qui s'accordent aujourd'hui à reconnaître qu'il est nécessaire de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), comme le recommande le Secrétaire général, et nous nous félicitons du rôle positif joué par cette mission. C'est pourquoi ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/486.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Vote pour :*

Allemagne, Argentine, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 999 (19-95).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**Mme Albright** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec plaisir que les États-Unis ont appuyé cette résolution, qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). À bien des égards, la Mission témoigne de la souplesse des activités de maintien de la paix des Nations Unies et du rôle utile qu'elles continuent de jouer dans les conflits qui surgissent de par le monde. Avec une présence réduite mais non dénuée d'importance, les Nations Unies ont aidé les parties à maintenir un cessez-le-feu effectif, et partant, ont jeté les bases de la réconciliation politique. Nous rendons tout particulièrement hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Píriz-Ballón.

Comme l'indique le Secrétaire général, les deux parties au conflit ont reconnu le rôle important joué par la MONUT pour contenir le conflit. Néanmoins, les prorogations limitées du cessez-le-feu et les incidents constants le long de la frontière tadjiko-afghane montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour ramener la paix et la prospérité au Tadjikistan.

Si le Conseil de sécurité a, par cette résolution, prorogé le mandat de la MONUT jusqu'en décembre prochain, la résolution subordonne de façon ferme et sans ambiguïté ce mandat à l'existence d'un cessez-le-feu effectif et à d'autres conditions. La MONUT ne peut fonctionner en l'absence d'un cessez-le-feu : les parties doivent déposer les armes, faute de quoi le Conseil pourrait être contraint de prendre la décision du retrait de la Mission. Mais un cessez-le-feu n'est qu'un début; les parties doivent progresser vers une réconciliation nationale fondée sur des principes démocratiques. Elles ont franchi un premier pas lorsqu'elles ont débattu à Almaty de questions politiques et institutionnelles fondamentales.

Bien qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire vers la réconciliation nationale, le Secrétaire général cite dans son rapport quelques exemples de nature positive, que j'aimerais rappeler. Le Président Rakhmonov a rencontré à Kaboul, pour la première fois, le Président du Mouvement de la renaissance islamique du Tadjikistan, M. Abdullo Nuri. Ils sont parvenus à proroger le cessez-le-feu et à se mettre d'accord sur la tenue de futures réunions, ce qui est de bon augure pour les pourparlers d'Almaty. Les négociateurs d'Almaty sont tombés d'accord pour mettre en marche des mécanismes de confiance, tels que l'échange de prisonniers et de détenus. En ce qui concerne ce dernier point, j'aimerais souligner la nécessité de permettre au Comité international de la Croix-Rouge et à la Commission mixte d'avoir pleinement accès aux endroits où se trouvent les prisonniers et les détenus.

À Almaty, les parties ont commencé à parler des mécanismes de règlement politique. Malheureusement, elles n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur les questions fondamentales. Nous encourageons les parties à redoubler d'efforts. Le moment est venu pour les parties de travailler ensemble à l'élaboration des grandes lignes d'un accord politique. Nous attendons avec impatience l'annonce de la date et du lieu de convocation de la prochaine série de pourparlers, afin de tirer profit de l'élan acquis à Kaboul et à Almaty. Les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les pays de la région sont prêts à soutenir la mise en oeuvre d'un accord et à y contribuer. Mais la communauté internationale ne peut ni faire la

paix ni faire avancer la réconciliation nationale; ce sont les parties qui doivent assumer cette responsabilité, et rapidement.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Mon gouvernement se félicite de l'adoption de la résolution 999 (1995) qui proroge le mandat de la MONUT pour une période de six mois. La MONUT est une petite mission, mais une mission à laquelle nous attachons une grande importance. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier ses membres de l'excellent travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles.

La MONUT, comme le note le Secrétaire général dans son rapport, joue un rôle essentiel pour ce qui est de contenir le conflit au Tadjikistan. Elle le fait en surveillant le cessez-le-feu. En même temps, elle fournit un appui vital aux efforts de maintien de la paix déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Píriz-Ballón.

Ma délégation se félicite de ce qu'après une longue période de stagnation, le dialogue entre les parties tadjikes ait enfin repris. Nous voudrions remercier l'Envoyé spécial, l'Ambassadeur Píriz-Ballón, ainsi que les pays observateurs, de leur contribution aux résultats obtenus lors des récentes réunions de Kaboul et d'Almaty. Ces résultats, bien que modestes, représentent un progrès dont on avait bien besoin. Les parties doivent comprendre que le rôle de l'ONU et en particulier la présence de la MONUT sont tributaires non seulement d'un cessez-le-feu mais d'un processus politique viable destiné à réaliser la réconciliation nationale et à promouvoir la démocratie.

L'Allemagne reste préoccupée par la poursuite des combats le long de la frontière tadjiko-afghane. Comme le souligne le Secrétaire général, ces combats font intervenir les parties aussi bien que les gardes-frontière russes. Dans ce contexte, nous avons pris soigneusement note de la récente déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, dans laquelle il a reconnu la validité de l'accord de cessez-le-feu pour les forces russes au Tadjikistan.

Nous estimons que la présence des Nations Unies dans le nord de l'Afghanistan, telle qu'elle a été demandée par les deux parties, pourrait contribuer à réduire les tensions dans la zone frontalière. Il est manifeste que l'attitude des autorités afghanes compétentes sera cruciale à cet égard.



Nous espérons que le Secrétaire général arrivera à les persuader de l'utilité de cette présence.

Faisant rapport au Conseil en août 1993, le Secrétaire général a fait remarquer que la situation au Tadjikistan

«contenait en germe une menace importante à la paix et à la sécurité internationales en Asie centrale et au-delà.» (S/26311, par. 35)

Mon gouvernement estime que ce constat reste vrai. Voilà pourquoi nous encourageons le Secrétaire général à intensifier ses efforts en faveur d'un règlement politique. L'Allemagne est prête à appuyer pleinement ces efforts.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

*La séance est levée à 12 h 30.*